

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Mairie de Beaucaire
Pôle E.P.E.J.
Service Scolaire
Place Georges Clemenceau
30300 - BEAUCAIRE

**FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX DANS LES ECOLES
DE PUECH CABRIER ELEMENTAIRE, GARRIGUES
PLANES, CONDAMINE ET MOULINELLE**

Date limite de réception des offres :

Mardi 21 novembre à 11h00

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE PASSE EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 27 DU DÉCRET N° 2016-360 DU 25 MARS 2016 RELATIF AUX
MARCHÉS PUBLICS**

PARTIE I – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

N° de Marché : 2017/ ...

Le présent marché a pour objet la : "FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX DANS LES ECOLES PUECH CABRIER ELEMENTAIRE, GARRIGUES PLANES, CONDAMINE ET MOULINELLE».

Lieu d'exécution : Beaucaire

Imputation budgétaire :

Budget ville 2017.

Imputation : fonction : 212 nature : 21312 opération : 4846

Imputation : fonction : 212 nature : 21312 opération : 4849

Imputation : fonction : 212 nature : 21312 opération : 4842

Imputation : fonction : 212 nature : 21312 opération : 4844

Ordonnateur :

Monsieur le Maire, Hôtel de ville, place Georges Clemenceau - 30300 Beaucaire.

Comptable public assignataire des paiements :

Madame le Trésorier Principal, avenue de la croix blanche - 30300 Beaucaire

PAGE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

PREAMBULE: MARCHE UNIQUE

Le présent document est constitué de 3 parties distinctes :

1. La partie **I** relative à l'engagement financier du candidat
2. La partie **II** relative aux conditions administratives et techniques particulières
3. La partie **III** relative aux modalités de la consultation

Objet du marché : FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX DANS LES ECOLES PUECH CABRIER ELEMENTAIRE, GARRIGUES PLANES, CONDAMINE ET MOULINELLE.

Article premier : Contractant

- Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées dans les pièces contractuelles du présent document à l'article II - Clauses Administratives et Techniques Particulières mentionnées qui font référence au **CCAG-FCS** applicable aux marchés publics de fournitures courantes et services, approuvé par l'arrêté du **19 janvier 2009** et conformément à leurs clauses et stipulations,

le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte¹ à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

.....
.....

engage la société sur la base de son offre² à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

.....
.....

le mandataire³ :

- du groupement solidaire
- solidaire du groupement conjoint
- non solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe⁴ à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

1

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

² [Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Prix

Les prestations définies au présent marché (partie II du présent document) font l'objet d'un marché unique sans tranche ni lot.

Les prestations seront rémunérées par application d'un prix global forfaitaire égal à :

pour la solution de base⁵ :

Montant hors taxe : Euros
TVA (taux de %) : Euros
Montant TTC : Euros
Soit en lettres :

Aucune variante n'est autorisée.

Article 3 : Délais d'exécution

Les prestations doivent être réalisées sur les mercredis et les vacances d'hiver.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire.

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur⁶ :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

⁵ Le montant est indicatif car le marché est à prix unitaires

⁶ Cocher la case correspondant à votre situation

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir
marché

A
Le

Signature du pouvoir adjudicateur
habilité par la délibération n° 14.026 en date
du 24 avril 2014
(ou de son représentant habilité par l'arrêté
municipal N° 14-207 du 14 mai 2014)

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché »

A le⁷

Signature

⁷ Date et signature originales

ANNEXE N° ... : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			

II : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

A – CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

2.1 : Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prestations définies au présent marché (partie II du présent document) font l'objet d'un marché unique sans tranches ni lots.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2-2 : Pièces contractuelles

Le présent marché et son annexe éventuelle en cas de sous-traitance, daté et signé, composé de ses différentes parties classées dans l'ordre de priorité suivant :

- La partie **I** relative à l'engagement financier du candidat
- La partie **II** relative aux conditions administratives et techniques particulières
- Le CCAG applicable aux marchés de fournitures courantes et services approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 et conformément à leurs clauses et stipulations*
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le mémoire technique
- L'attestation de visite

*Les dispositions des CCAG sont applicables à défaut de dispositions particulières.

2-3 : Délais d'exécution ou de livraison

2.3.1 - Délais de base

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à l'article 3 de la partie I acte d'engagement du présent document.

2.3.2 - Prolongation des délais

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G.-FCS.

2-4 : Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

La livraison et pose des fournitures seront faites aux adresses suivantes :

- Ecole élémentaire Puech Cabrier : 10, rue des orangers
- Ecole élémentaire Moulinelle : 5 rue chemin des romains
- Ecole primaire Garrigues Planes : 701, chemin clapas de Cornut

Stockage, emballage et transport

Le stockage, l'emballage et le transport des fournitures seront effectués dans les conditions de l'article 19 du C.C.A.G.-F.C.S.

Ainsi, les emballages relèvent de la responsabilité du titulaire et restent sa propriété. De même, le transport s'effectue sous sa responsabilité jusqu'au lieu de livraison.

Les frais de transport des fournitures seront à la charge du titulaire (livraison franco de port).

Conditions de livraison

La livraison des fournitures s'effectuera dans les conditions de l'article 20 du C.C.A.G.-F.C.S.

Décision de poursuivre

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par le pouvoir adjudicateur.

2 - 5 : Constatation de l'exécution des prestations

Les vérifications quantitatives et qualitatives simples sont effectuées par un responsable du service scolaire ou son remplaçant chargés de l'exécution de ce marché et présents au moment même de la livraison de la fourniture ou de l'exécution de service (examen sommaire) conformément aux articles 22 et 23.1 du C.C.A.G.-F.C.S.

A la suite de toute prestation non-conforme constatée par rapport aux spécificités du marché, le fournisseur sera tenu de reprendre et de compléter à ses frais les prestations dans un délai maximal de 48 heures.

A l'issue des opérations de vérification, le pouvoir adjudicateur prendra sa décision dans les conditions prévues aux articles 24 et 25 du C.C.A.G.-F.C.S.

2 – 6 Garanties des prestations

La durée de garantie est conforme à l'article 28 du CCAG-FCS

2-7 : Prix du marché - Modalités de variation des prix - Modalités de paiement - Avance

2.7.1 – Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par l'application d'un prix global forfaitaire.

2.7.2 – Modalités de variations des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Modalités de paiement :

Les factures établies en 3 exemplaires seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de leur réception à l'adresse suivante : Mairie de Beaucaire, service finances, place Georges Clemenceau 30300 Beaucaire.

Le paiement sera effectué en une fois après constatation du service fait, ou, si l'exécution est supérieure à 1 mois, sous la forme d'acomptes mensuels correspondants aux prestations réalisées.

2-8 : Pénalités

Lorsque le délai contractuel d'exécution ou de livraison est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable des pénalités fixées comme suit :

- pénalités de retard dans le délai de livraison ou d'intervention mentionné sur le bon de commande dépassé : 100 € HT € par jour de retard.

Si le titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités prévues par le Code du travail en matière de travail dissimulé par dissimulation d'activité ou d'emploi salarié, le pouvoir adjudicateur applique une pénalité correspondant à **10 %** du montant TTC du marché.

Le montant de cette pénalité ne pourra toutefois pas excéder le montant des amendes prévues à titre de sanction pénale par le Code du travail en matière de travail dissimulé.

2-9 Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire, le mandataire ainsi que les co-traitants doivent justifier qu'ils ont contracté :

- une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 à 1242 du Code civil, garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

2-10 Résiliation du marché

Seules les stipulations du C.C.A.G.-FCS., relatives à la résiliation du marché, sont applicables.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à **5,00 %**.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 48 et 49 du décret relatif aux marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 51 du décret relatif aux marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de faire exécuter par un tiers les prestations aux frais et risques du titulaire.

2-11 Dérogations aux documents généraux

Les dérogations au C.C.A.G.-Fournitures Courantes et Services, explicitées dans les articles désignés ci-après de la partie II – A - C.A.P du présent document., sont apportées aux articles suivants :

L'article 2.9 déroge à l'article 14 du C.C.A.G. Fournitures Courantes et Services.

B – CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

3 Dispositions générales

3-1 : Objet du marché : Fourniture et pose de rideaux dans les écoles Puech Cabrier élémentaire, Garrigues planes, Condamine et Moulinelle.

a) Rideaux pare-soleil

Tissu 100 % polyester fr non feu permanent M1- 250 g / M²

Lavable en machine à 30°C

Coloris et aspect au choix de la maîtrise d'ouvrage

Les anneaux de glissement des pare-soleil devront être incrustés directement dans l'élément.

Une fiche technique du produit est exigée.

Le candidat reste responsable des dimensions relevées.

b) Tringles

Les tringles devront être en forme de tube et en métal.

Une fiche technique du produit est exigée.

Les dimensions de ces tringles sont de la responsabilité de l'entreprise.

La localisation se fera sur la base de la DPGF jointe au présent dossier.

ALe.....

A Beaucaire le

« lu et approuvé »
cachet et signature de l'entreprise

Monsieur Le Maire de Beaucaire

Julien SANCHEZ

III : MODALITES DE LA CONSULTATION

4- Date d'envoi :

Date d'envoi de la publication : Lundi 30 octobre 2017

Date limite de réception des offres : mardi 21 novembre 2017 à 11h00

4-1 Condition de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret marchés publics.

Solution de base : Oui

Variante : Non

Option : Non

4-2 Contenu du Dossier de consultation

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

- Le DC1
- Le DC2
- Le présent document unique en **3 parties** valant marché.
- La DPGF
- L'attestation de visite

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Les demandes de dossier de consultation doivent être transmises par courrier (Mairie de Beaucaire – Service scolaire – Place Georges Clémenceau – 30300 Beaucaire) ou par fax (04.66.59.90.01). Les demandes par courriel ne seront pas prises en compte. Ce dossier peut également être retiré auprès du service scolaire en version papier les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également téléchargeable sur le site de la commune (www.beucaire.fr)

Les offres sont obligatoirement remises sous format papier au lieu indiqué dans la fiche avant les jours et heures limites.

4-3 Modalités de présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Chaque candidat devra obligatoirement produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées ci-dessous :

a) Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 :

En cas de groupement, le candidat devra fournir **la lettre de candidature et l'habilitation du mandataire par ses co-traitants** (formulaire **DC1** ou forme libre).

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 et 49 du décret relatif aux marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 et 49 du décret relatif aux marchés publics :

- Une liste de références de prestations similaires exécutées au cours des 3 dernières années (indiquant le montant, année d'exécution, lieu d'exécution des prestations).
- Les effectifs moyens du candidat dont personnel d'encadrement pour l'année en cours.
- Outillage, matériel, équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

b) Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- Le présent document valant marché et son (es) annexe(s) éventuelle(s) en cas de sous-traitance dont la partie I (engagement financier du candidat) est à compléter par le(s) représentant(s) qualifié(s) de chaque entreprise, à dater et signer ;
- Le présent document valant marché dont les clauses administratives et techniques sont à dater et signer par le candidat en fin de partie II.
- Le DPGF complété daté et signé
- Un mémoire technique, daté et signé du candidat répondant aux critères et sous-critères prévus dans le tableau de jugement des offres ci-dessous.
- Les fiches techniques : le fournisseur devra fournir en même temps que son offre les fiches techniques des produits proposés ainsi qu'un échantillon de format A4 des produits proposés
- L'attestation de visite

4-4 Analyse des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	Sous-critères	Note	% Pondération
A-Prix des prestations	Pas de sous-critères	10	60 %
	TOTAL CRITERE 1	10/10	
B- Valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique	- Qualité des produits (au vu des fiches techniques et des échantillons)	5	40 %
	- Service après-vente : garantie détaillée du matériel et délai de remplacement.	3	
	- Méthodologie de la mise en place des rideaux et délais.	2	
	TOTAL CRITERE 2	10/10	
	TOTAL		100 %

1. Méthode générale d'analyse des offres :

Chaque critère (A, B, ...) sera noté sur 10.

Les critères seront éventuellement déclinés en sous critères auxquels on a attribué une note, le total des notes des sous critères étant égal à 10.

A la note obtenue sera appliquée un coefficient de pondération (K) selon la formule :

Exemple : si le critère A est divisé en 2 sous critères

$$\text{Critère A} = \text{sous critère 1} + \text{sous critère 2}$$

$$\text{Note pondérée A} = \text{Critère A} \times K$$

Les notes pondérées de chaque offre seront ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre, selon la formule :

Exemple : si on a deux critères A et B

NOTE GLOBALE DE L'OFFRE = Note pondérée A + Note pondérée B

Les offres seront classées par ordre décroissant de notes globales. L'offre ayant obtenue la meilleure note sera retenue.

La présente consultation ne fera pas l'objet d'une négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents **ne pourra être supérieur à 10 jours**. Ce délai sera mentionné sur le fax expédié au candidat concerné.

4-5 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Transmission obligatoire sur support papier. Les candidats transmettent leur offre **sous pli cacheté portant les mentions** :

Offre pour :

PROCEDURE ADAPTEE

**"FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX DANS LES ECOLES DE PUECH CABRIER
ELEMENTAIRE, GARRIGUES PLANES, CONDAMINE ET MOULINELLE »**

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante et horaires suivants : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Mairie de Beaucaire
Service Scolaire (RDC)
Place Georges Clemenceau
30300 - BEUCAIRE

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

4-6 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, techniques et/ou administratifs, qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à l'attention de :

Madame Valérie MARTINEZ
Service Scolaire
Fax : 04.66.59.90.01.

4-7 Visite des lieux

Le Certificat de visite sera remis par la ville lors de la visite. Cette visite sera organisée en présence de Madame Valérie MARTINEZ (04.66.59.71.15).

La visite est obligatoire